

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre  
En exercice : 15 le 12 janvier à 19 heures,  
Présents : 9 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : **MM.** IMART Thierry, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe  
Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : DUCROS Lucie  
Absents excusés : DELSOL Yannick procuration à PIGASSE Thomas  
GENRE Pierre procuration à ANDRÉ Christian  
LASFARGUES William procuration à IMART Thierry  
POUPOT Mary procuration à PLACHOT Geneviève  
MARCHOU Marie procuration à DUCROS Lucie

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

**Objet : Construction d'un espace socioculturel : Adoption de l'opération et des modalités de financement. Demandes de subventions.**

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'un espace socioculturel, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études esquisse détaillée à 2 542 499.66€ HT soit 3 026 000.00€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	300 000.00	11.80
Région		762 000.00	29.97
Département		762 000.00	29.97
FEDER		208 499.66	8.20
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		310 000.00	12.19
Emprunt		200 000.00	7.87
<b>Total HT</b>		<b>2 542 499.66</b>	<b>100</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Janvier 2024 : APS

Février 2024 : APD

Mars 2024 : Dépôt Permis de construire

Octobre 2024 : Obtention Permis de construire

Mai 2024 : Consultations pour travaux

Début des travaux : Mai 2025

Fin des travaux : Juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 2 542 499.66€ HT

- approuve le plan de financement exposé

- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 12 janvier 2024

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Le Maire,

Monsieur la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.